



# FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## MODALITES PRATIQUES

**Public concerné :** tous les salariés

**Prérequis :** aucun

**Nombre de stagiaires par session :** 4 à 8

*Pour devenir SST, une Formation Initiale de 14h doit être réalisée et validée. Il sera nécessaire de suivre un Maintien et Actualisation des Compétences d'une durée de 7h tous les 24 mois.*

**Tarifs :**

Tarifs 2022 euros HT	Maintien et Actualisation des Compétences (MAC – 7h)	Formation Initiale (FI – 14h)
Tarif individuel	100	250
Tarif groupe (jusqu'à 8 stagiaires)	535	1400

**Lieu :** dans les locaux de l'AIST89  
17 bis avenue de la Puisaye à Auxerre

**Contacts :**

Mme Gloria Yolaine – 03 86 62 05 33

[yolaine.gloria@aist89.fr](mailto:yolaine.gloria@aist89.fr)

Mme Lux Valérie – 03 86 72 07 73

[valerie.lux@aist89.fr](mailto:valerie.lux@aist89.fr)



## OBJECTIFS

- Être capable de prévenir les situations dangereuses
- Intervenir et améliorer l'efficacité du secours aux victimes ne cas d'accident
- Développer le comportement des salariés face au risque et leur capacité d'analyse des situations dangereuses

## PROGRAMME

- Les principes de prévention
- Protéger
- Examiner la victime
- Savoir alerter les secours
- Porter secours dans les situations d'urgence

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Supports audiovisuels
- Mises en situations

## VALIDATION

- Evaluation continue tout au long de la formation associée à deux épreuves certificatives en fin de formation
- Un certificat SST est délivré à l'issue de l'évaluation

*Si vous possédez les formations AFGSU (1-2) & PSC1, PSE1-2, une passerelle est possible, n'hésitez pas à nous contacter.*